



PROCÉDURE DE GESTION DES DÉCHETS

– site Saint-Antoine –

Dispositions générales

Objectif

Cette procédure a été créée dans le but de connaître les modalités à suivre pour évacuer ces déchets. Néanmoins, si un doute subsiste sur l'enlèvement de vos déchets ou que des remarques sont à apporter pour améliorer cette gestion, il faut contacter le service Hygiène et Sécurité de l'UFR de Médecine.

Ce service se situe sur le site Saint-Antoine, dans le bâtiment ERP (B nord) au 2^{ème} étage, porte 12. Les coordonnées du responsable hygiène et sécurité sont :

- téléphone : 01 40 01 13 99 / 06 83 96 58 25
- fax : 01 40 01 14 99
- email : jeremy.cole@upmc.fr

Règles Hygiène et Sécurité

- Lorsqu'une unité produit un déchet, elle en devient le propriétaire jusqu'à son élimination (réglementation). Afin d'assurer la traçabilité de chacun des déchets, le nom de l'unité doit être porté soit directement sur le déchet soit sur son conditionnement. De plus, pour certaines catégories de déchets, des registres spécifiques ont été mis en place.
- Pour des raisons de traçabilité et de gestion des enlèvements, il est interdit de demander au PC Sécurité l'ouverture d'un local dédié aux déchets.
- Aucun déchet ou encombrant ne doit être stocké dans les circulations des bâtiments de l'UFR de Médecine. Il convient aux personnels de chaque unité de gérer ces déchets pour éviter la gêne occasionnée, notamment en cas d'évacuation.
- L'UFR de Médecine ne dispose pas de personnel dédié à la manutention des déchets dans les bâtiments. L'unité doit donc s'organiser pour assurer elle-même le transport de ses déchets vers les locaux de stockage. En cas de problème, contacter le service Hygiène et Sécurité.
- Lors d'une intervention par des entreprises extérieures au sein de votre unité, le personnel intervenant doit repartir avec les déchets générés par leur travail. Ils ne doivent utiliser ni les poubelles ni la benne.
- Si vous constatez des problèmes dans la gestion des déchets, par exemple que le local prévu est plein, prévenez le service Hygiène et Sécurité.

Facturation

Le service Hygiène et Sécurité de l'UFR de Médecine se charge de réaliser l'enlèvement des déchets depuis leur lieu de stockage vers les filières adaptées. Néanmoins, les unités étant propriétaires de leurs déchets, l'UFR de Médecine facture annuellement aux unités le coût de l'enlèvement de ses déchets.

Validation
Signature du doyen :

Modos opératoires selon les types de déchets

Type de déchets	Locaux de stockage	Fréquence d'ouverture	Conditionnement	Conditions d'accès	Indication de prix (approximatif)	Remarques particulières
ordures ménagères	Local poubelle au sous-sol	Du lundi au vendredi	Sac poubelle	Aucune précaution particulière	Gratuit	/
verre non souillé	Local poubelle au sous-sol	Du lundi au vendredi	Aucun conditionnement	Aucune précaution particulière	Gratuit	/
piles usagées	Local poubelle au sous-sol	Du lundi au vendredi	Aucun conditionnement	Aucune précaution particulière	Gratuit	/
consommables	Local poubelle au sous-sol	Du lundi au vendredi	Aucun conditionnement	Aucune précaution particulière	Gratuit pour plusieurs marques	Liste des marques en annexe
encombrants	Benne placée en extérieur	Benne disponible en continue	Aucun conditionnement	Aucune précaution particulière	Gratuit	Plier les cartons pour limiter leur volume dans la benne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Local de stockage au sous-sol	Le Vendredi sur rendez-vous avec le service Hygiène et Sécurité	Aucun conditionnement	Aucune précaution particulière - Remplir le registre prévu	7€ HT / écran + forfait variable selon poids et volume à évacuer	Préciser au service Hygiène et Sécurité si certains DEEE contiennent du fréon
Déchets biologiques	Local déchets biologiques en extérieur	Tous les jeudis de 9h à 11h	Fûts plastique 60L Clinibox 50L	Port des gants et de la blouse - Remplir le registre prévu	10,13€ HT / fût 4,46€ HT / clinibox (chiffres 2009) + transport (variable selon quantité)	Conditionnement disponible dans le local
Déchets chimiques	Local déchets chimiques en extérieur	Le jeudi de 9h à 11h sur rendez-vous avec le service Hygiène et Sécurité	Conditionnement spécifique	Port des gants et de la blouse - Remplir la fiche de demande de prise en charge	Variable selon nature et quantité	Conditionnement disponible dans les locaux à déchets extérieurs (liste en annexe)
déchets radioactifs	Local en sous-sol accessible seulement depuis l'extérieur	sur rendez-vous avec le service Hygiène et Sécurité	Fournis par l'ANDRA	Accès autorisé uniquement pour les PCR – Port des gants et de la blouse	Variable selon nature et quantité	Procédure complémentaire à consulter

Annexes

Descriptif des différents conditionnements pour les déchets chimiques

Au minimum, le nom de l'unité et le nom du ou des produits contenus doivent être inscrits sur chacun des conditionnements utilisés. Les emballages souillés, qui ne sont pas en verre, n'ont pas de conditionnement particulier.

Voici le descriptif des conditionnements utilisés selon le type de déchet chimique :

Bidons rouges (10L)

- ✓ Liquides organiques (formol)
- ✓ Solvants halogénés (dichlorométhane, trichloréthylène...)
- ✓ Solvants non halogénés

Remarque : les solvants halogénés et non halogénés doivent être mis dans des bidons différents.



Bidons jaunes (10L)

- ✓ Acides organiques (acide acétique, acides carboxyliques...)
- ✓ Acides inorganiques ou minéraux (acide sulfurique, acide formique, acide chlorhydrique, acide nitrique)
- ✓ Fixateur photo

Remarque : si l'acide nitrique est très concentré, il faut l'isoler dans un bidon.



Bidons verts (10L)

- ✓ Liquides basiques
- ✓ Solutions contenant des toxiques (Hg, CN)
- ✓ Révélateur photo

Remarque : il faut séparer les composés toxiques et non toxiques.



Bidons (10L) et sceaux blancs

- ✓ Liquides génotoxiques (BET, DAB...)
- ✓ Liquides toxiques ou cancérogènes (phénol...)
- ✓ Liquides particulièrement réactifs ou dangereux (oléums, chlorures d'acides, jus de DCO, acide fluorhydrique, acide bromhydrique, iodhydrique...)

Remarque : les bidons blancs ne recueillent qu'un seul produit par bidon.



Sécuribacs

- ✓ Produits chimiques de laboratoires
- ✓ Réactifs non identifiés

Remarque : les produits doivent être correctement rangés et calés. Il faut séparer les produits suivants :

- Les solides et les liquides
- Les acides, les bases et les solvants
- Les produits réactifs et toxiques



Bidons de récupération du verre souillé

- ✓ Pas de mélange des flacons bruns et du verre blanc
- ✓ Ne pas casser les bouteilles lors de la mise en fût
- ✓ Ne pas mélanger les ampoules, la céramique au verre souillé

Remarque : les flacons de dérivés cyanurés doivent être mis en sécuribac pour éviter tout risque de mélange avec des flacons d'acide.



Liste des marques dont les consommables sont repris gratuitement

- CANON
- EPSON
- HP
- KONICA-MINOLTA
- KYOCERA
- LEXMARK
- NEOPOST SATAS
- NRG (Nashuatec- Rex rotary – gestetner)
- OCE
- RICOH
- SHARP
- TOSHIBA
- XEROX
- SAMSUNG